



Les orientations de prévention des Comités Techniques Nationaux

2009 ···· 2012

s'engager
sur des cibles prioritaires



SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

•••• Sommaire

•••• Des priorités de prévention par secteur d'activité	3
•••• Industries de la métallurgie (CTN A)	4 // 5
•••• Industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B)	6 // 7
•••• Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)	8 // 9
•••• Services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D)	10 // 11
•••• Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie (CTN E)	12 // 13
•••• Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux, des pierres et terres à feu (CTN F)	14 // 15
•••• Commerce non alimentaire (CTN G)	16 // 17
•••• Activités de services I (CTN H)	18 // 19
•••• Activités de services II (CTN I)	20 // 21
•••• Les Comités techniques nationaux entendent optimiser leur activité	22 // 23

Des priorités de prévention par secteur d'activité

Face aux risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés, la **branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP)** développe et coordonne une politique de prévention dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Les orientations relatives à cette politique de prévention sont définies par la **Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CATMP)**. Composée à part égale de représentants des salariés et des employeurs, la CATMP est assistée dans sa mission de prévention par **neuf comités techniques nationaux (CTN)** représentant les différentes branches d'activité : BTP, transports, alimentation, bois, métallurgie...

Au sein de chaque branche d'activité, des priorités d'actions de prévention...

En 2007, la CATMP a demandé à chacun des CTN de dégager les priorités de prévention pour la ou les branches professionnelles qu'ils représentent. Ce travail de priorisation a été effectué pendant l'année 2008 : au sein des quelque 700 secteurs d'activités qu'ils couvrent, les Comités ont sélectionné une cinquantaine de cibles (risques et activités).

... sur lesquelles les entreprises et les acteurs de prévention concentreront leurs efforts pendant les quatre années à venir

En liaison avec les organisations professionnelles et syndicales, les CTN contribuent à définir les actions adaptées **pour agir sur les risques les plus significatifs dans les entreprises de leurs secteurs.**

Ces travaux sont mis à disposition de l'ensemble des acteurs de prévention : les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) naturellement mais aussi les Services de Santé au Travail, les intervenants en prévention des risques professionnels... et surtout les entreprises.

A ce titre, les CRAM et CGSS en concertation avec leurs instances paritaires, notamment les Comités techniques régionaux (CTR), ont utilisé ces priorités de prévention définies par les CTN pour élaborer leurs plans d'actions régionaux.



Le Comité Technique National A regroupe les activités suivantes :

- Métallurgie et transformation des métaux
- Industrie et réparation automobiles
- Construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire
- Construction mécanique
- Fabrication de matériels et d'équipements
- Industries des composants et des équipements électriques et électroniques
- Activités diverses (appareils de contrôle, matériels optiques, prothésistes,...)

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

❖ Une action de prévention des TMS sera développée **dans le secteur de la fabrication d'équipements d'accessoires et pièces détachées pour l'automobile**. Deux axes de progrès sont visés : la conception des postes de travail et la relation Constructeurs - Equipementiers. Pour les mettre en œuvre, un cahier des charges sera élaboré et validé par la branche professionnelle qui pourra ainsi confirmer formellement son engagement et mettre en œuvre une démarche de prévention du risque TMS.

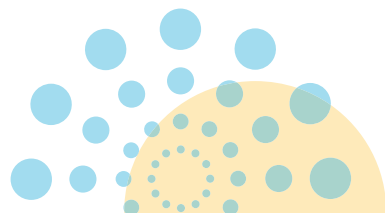
Cancers professionnels

❖ Quatre secteurs sont principalement ciblés sur la période 2009-2012, dans l'ordre suivant :

- **traitement de surface** (Chrome VI ...),
- **soudage** (fumées, Chrome VI ...),
- **mécanique, usinage** (huile de coupe, formaldéhyde, nitrosamines ...),
- **fonderie**.

❖ Un document de sensibilisation, principalement destiné aux TPE, sera conçu pour accompagner les recommandations élaborées par le CTN pour les aider à réduire les expositions professionnelles aux produits et procédés chimiques et cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Cette action s'appuiera sur les travaux engagés par la branche AT/MP sur le risque Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique « CMR » et devra permettre d'impliquer les Services de santé au travail, les branches professionnelles concernées et les organisations syndicales.



⚙️ Risques liés à la manutention (manuelle et mécanique) des armatures métalliques

⚙️ Les bonnes pratiques professionnelles recensées dans la recommandation adoptée par le CTN en mai 2008 seront mises en œuvre et l'élaboration d'un référentiel de formation à l'élingage est envisagée.

⚙️ Le dispositif expérimental des aides financières simplifiées sera utilisé pour viser une plus grande implication des professionnels.

L'ensemble de ces actions et des engagements correspondants fera l'objet d'une charte signée au 1er semestre 2009 entre l'Association Professionnelle des Armaturiers (APA) et la Cnamts/DRP, précisant le calendrier et la priorité donnée à l'élaboration du référentiel de formation à l'élingage.

⚙️ Dans l'industrie de la Chaudronnerie

⚙️ Il s'agira de mettre en œuvre une démarche collective de prévention permettant d'impliquer les professionnels et les entreprises :

- communication pour sensibiliser les entreprises à l'ensemble des risques de la profession auxquels les salariés sont exposés,
- accompagnement des petites entreprises pour la définition de leur plan d'actions de maîtrise des risques, basé sur l'examen des situations réelles de travail (évaluation des risques),
- intégration de la prévention dans la formation initiale en développant une approche pédagogique innovante du type SYNERGIE Ecole - Entreprise - Prévention.

⚙️ Le dispositif expérimental des aides financières simplifiées sera utilisé pour viser une plus grande implication des professionnels.

⚙️ Une réflexion sera également menée concernant le parrainage éventuel des TPE par des entreprises plus structurées de la branche.

L'ensemble de ces actions et des engagements correspondants fera l'objet d'une charte signée entre le Syndicat National de la Chaudronnerie, de la Tuyauterie et de la maintenance industrielle (SNCT) et la Cnamts/DRP.

⚙️ Vers les Très Petites Entreprises (TPE)

⚙️ L'objectif est d'aider ces entreprises à mieux intégrer la prévention. Une analyse statistique a permis de cibler trois secteurs avec lesquels seront menées des actions prioritaires s'appuyant sur le dispositif expérimental des aides financières simplifiées :

- réparation automobile,
- prothésistes dentaires,
- mécanique industrielle.

⚙️ Pour l'amélioration des conditions d'accueil des nouveaux embauchés et des intérimaires

⚙️ Une action est envisagée dans les secteurs professionnels ciblés dans le plan d'actions du CTN.



Industries du Bâtiment et des travaux publics CTN B

Le Comité Technique National B regroupe les principales activités suivantes :

- Bâtiment : gros œuvre et second oeuvre
- Travaux publics
- Autres activités de la construction

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Risques chimiques et cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

❖ Une campagne de sensibilisation sera menée au niveau national. Destinée à toutes les activités du BTP, elle permettra aux chefs d'entreprises et aux salariés de prendre conscience des risques encourus.

Ensuite, des actions de prévention seront mises en œuvre selon deux approches : une approche « métiers » et une approche « substances ».

❖ Certains secteurs, notamment la **Charpente Menuiserie** et la **Démolition**, sont déjà très engagés dans la prévention du risque chimique et CMR.

❖ La branche AT/MP poursuivra son effort pour prévenir le risque « amiante », notamment dans le **second œuvre du Bâtiment**.

Chutes de hauteur

❖ Une action nationale dédiée spécifiquement à la prévention des chutes de hauteur sera réalisée. De nombreux secteurs d'activités de la construction sont concernés.

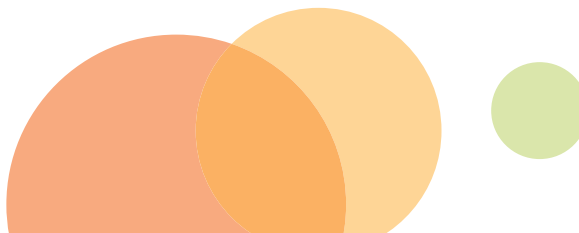
Troubles musculo-squelettiques (TMS)

❖ Les TMS représentent 75% des maladies professionnelles reconnues dans les activités du BTP, leur prévention est donc une priorité.

Des actions ciblées seront menées avec les **secteurs d'activités volontaires, en liaison avec les fabricants et distributeurs de matériels et matériaux**. Leurs effets seront évalués avec l'ensemble des professions.

La réflexion intégrera la logistique et s'orientera vers :

- l'allègement du poids des colis et l'ergonomie des colis à manutentionner,
- le conditionnement des produits,
- la mécanisation des tâches.






Risque routier

 Trois axes prioritaires :


- Poursuivre les réflexions concernant l'utilisation et la conduite de véhicules utilitaires légers (VUL) ainsi que de véhicules légers autres que VUL, pour les « grands rouleurs », dans le cadre professionnel ;
- Poursuivre l'effort de la prévention du risque routier et soutenir les expérimentations en cours dans les entreprises du BTP :
 - établissement d'un cahier des charges pour l'acquisition des véhicules utilitaires légers plus sûrs adaptés à leur usage de travail et intégrant les fonctions de sécurité ;
 - mise en place d'un carnet de suivi pour les véhicules utilitaires légers ;
 - étude et expérimentation d'un référentiel de compétences à la conduite du véhicule dans le cadre professionnel.
- Avec le soutien de l'ensemble des acteurs de prévention, aider les entreprises à mettre en place les dispositions retenues dans le cadre d'une future action nationale expérimentale.

En liaison avec la maîtrise d'ouvrage

 Les problématiques santé et sécurité liées à la maîtrise d'ouvrage de projet étant essentielles dès la phase de conception des chantiers et d'organisation de la co-activité, il s'agira de faire progresser les acteurs impliqués dans les projets de construction, en privilégiant les pistes suivantes :

- identification des filières maîtrise d'ouvrage et promotion dans celles-ci de la coordination SPS,
- appui institutionnel aux Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (SPS),
- développement des outils et méthodes de prévention d'amélioration de la logistique sur le chantier.

Pour l'accueil des nouveaux et des intérimaires

 S'agissant d'une thématique prioritaire, une expérimentation sera réalisée, en association avec tous les acteurs nationaux, dans le cadre de l'action nationale engagée sur le sujet par la branche AT/MP.



Industries des transports, de l'eau, gaz, électricité, du livre et de la communication

CTN C

Le Comité Technique National C regroupe les principales activités suivantes :

- Transports et manutention
- Logistique
- Energie, eau, collecte et traitement des déchets
- Communication et loisirs

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Risque routier

✚ Le groupe La Poste, via la charte sécurité routière signée le 22 juin 2006, s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention spécifique au risque routier encouru par son personnel. En s'appuyant sur cette charte, il s'agira de mettre en œuvre une action comprenant les **deux roues motorisées** et les **véhicules utilitaires légers** (VUL).

✚ Des actions de prévention entrant dans le cadre d'une démarche collective sont également prévues dans les secteurs suivants :

- **autres activités de courrier** : activités autres que celles exercées par la Poste - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express,
- **acheminement et distribution de presse gratuite et payante.**

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

✚ Sont visés les **professions de la logistique et du routage** ainsi que les **centres de tri de déchets**.

Il s'agira d'appliquer la démarche suivante :

- promotion et diffusion de fiches de bonnes pratiques,
- accompagnement des entreprises par le biais de contrats de prévention et de chartes.

Risques psychosociaux

✚ A partir d'un état des lieux des bonnes pratiques en vigueur dans les métiers en relation avec le public, un cahier des charges sera rédigé pour mieux cerner la problématique de ces métiers et définir une démarche de prévention adaptée.

Cette action sera centrée sur le **secteur du transport de voyageurs** pour les postes de conducteurs mais également pour l'accueil et la vente en guichet.





🍷 Pour un Véhicule utilitaire léger (VUL) plus sûr

🍷 Des expérimentations seront réalisées avec des **entreprises volontaires**, relevant du CTN et **utilisant de grandes flottes de VUL**. Les dispositifs de prévention s'appuieront sur la mise en œuvre d'outils adaptés :

- cahier des charges pour l'acquisition de VUL plus sûrs, adaptés à l'usage professionnel et intégrant les fonctions de sécurité,
- carnet de suivi du VUL pour assurer un meilleur état du parc et formaliser les responsabilités de chacun,
- référentiel de compétences pour l'usage d'un VUL dans le cadre professionnel.

L'évaluation de ces actions permettra de définir les conditions de généralisation des démarches de prévention.

🍷 Dans le transport routier de marchandises

🍷 Des actions collectives avec les professionnels seront mises en œuvre, qui s'appuieront sur la Convention Nationale d'Objectifs en vigueur, et plus spécifiquement pour le risque routier, sur la charte tripartite signée le 13 février 2008 avec les organisations professionnelles. Elles permettront d'approfondir la connaissance relative à la problématique des grands rouleurs.

🍷 L'accent sera également porté sur les très petites entreprises pour lesquelles un accompagnement sera recherché (production d'outils, formation,...) pour enrichir l'évaluation des risques dans ce secteur d'activité et favoriser la mise en œuvre de protocoles de sécurité.

🍷 Dans les activités de manutention

🍷 Une démarche d'actions innovante sera engagée dans un secteur pilote, les **activités aéroportuaires**. Elle sera élaborée et expérimentée selon la méthodologie suivante :

- réalisation d'un état des lieux permettant de cibler les entreprises et les populations concernées,
- extension du projet de convention CRAMIF - Air France ayant pour objet l'accompagnement pour la mise en place d'une démarche pérenne de prévention des TMS,
- valorisation des entreprises ayant mis en place un mode d'organisation pour gérer les flux.

🍷 Avec les collectivités territoriales

🍷 En tant que donneuses d'ordres, les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels pour optimiser la prévention des risques professionnels.

L'objectif est de développer la concertation entre les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage dans **les secteurs des centres de tri de déchets et des ouvrages d'eau et assainissement**. Pour intégrer un socle minimum de prévention des risques lors de la conception ou la rénovation d'ouvrages dans ces secteurs, un cahier des charges type sera élaboré en s'appuyant sur les compétences de tous les acteurs.



Services, commerces et industries de l'alimentation (SCIAL) CTN D

Le Comité Technique National D regroupe les principales activités suivantes :

- Industries alimentaires
- Commerces Alimentaires
- Grande distribution
- Hôtels, cafés et restaurants

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

Dans les filières viande de boucherie et avicole

❖ L'action sera centrée sur le pouvoir de coupe du couteau. Dans chaque entreprise des deux secteurs, un référent « Prévention des TMS » et un suppléant seront formés. Ils deviendront les personnes ressources de l'entreprise pour la prévention des TMS, notamment pour les **opérations d'affûtage et d'affilage des couteaux**. La formation, gratuite, sera assurée par un organisme agréé par la Cnamts ; une attestation de formation sera délivrée par l'organisme agréé.

❖ Par ailleurs, dans ces deux filières, seront développés deux thèmes d'actions spécifiques :

- La prévention des TMS lors de la **manutention manuelle des quartiers et carcasses de viande dans la filière viande de boucherie/commerce de gros de viande de boucherie**. Le texte de recommandation R.393 « Manutentions des quartiers et carcasses de viande » précise aux entreprises les mesures de prévention adaptées.
- La prévention des TMS basée sur l'écoute des salariés, dans la **filière avicole**. Les salariés concernés seront consultés avant chaque achat de matériels lors d'une réunion organisée par l'entreprise. Cette consultation devra faire l'objet d'un compte-rendu précis.

Dans la grande distribution

❖ Trois axes de progrès sont définis :

- La **manutention aux postes d'encaissement** : application selon le plan d'actions concerté entre la Cnamts et les enseignes, de la recommandation R.440 «L'évaluation des risques liés à la manutention manuelle des charges au poste d'encaissement dans les hypermarchés et supermarchés - limites pratiques permettant de diminuer les risques dus aux manutentions manuelles».
- La poursuite de l'action «**TMS Mise en rayon**» : débutée en 2007, elle a pour objectif d'inciter les établissements à s'équiper en transpalettes électriques à haute levée pour la mise en rayon.
- La **réduction de la hauteur des palettes** pour limiter les contraintes posturales liées à la manutention de produits en hauteur : il sera demandé de ne pas manutentionner des produits à plus de 1m80 du sol où se situent les salariés concernés.



🍷 Dès la conception des lieux de travail, dans les filières viande de boucherie et avicole et l'activité de la grande distribution

🍷 Il s'agira de promouvoir les mesures suivantes lors de toute rénovation, extension ou création d'ateliers ou de laboratoires :

- pose d'un revêtement de sol référencé dans la liste établie par la Cnamts/DGAL pour éviter les chutes et glissades de plain-pied,
- mise en place d'éclairage naturel (puits de lumière) et mise en place de baies vitrées avec vue sur l'extérieur.

🍷 Par ailleurs, l'**activité grande distribution** s'attachera à prendre en compte les aspects suivants lors de la réalisation de quais de chargement/déchargement : pente et contre-pente, escalier, éclairage, jonction avec quai niveleur et chasse-roue.

🍷 Les filières **viande de boucherie et avicole** s'attacheront à séparer les flux avec marquages au sol notamment pour la circulation dans les cours.

🍷 Pour l'accueil des salariés (nouveaux ou après une longue absence) dans les entreprises des filières viande de boucherie et avicole

🍷 Une procédure d'accueil sera organisée pour tout nouveau salarié des deux filières. Elle sera formalisée avec un livret d'accueil, une formation à l'hygiène et à la sécurité et un document attestant cette formation qui sera co-signé par le salarié. Cette procédure devra être renouvelée pour les salariés absents de l'entreprise plus de deux mois.

Sur ces trois thématiques d'action (TMS, conception des lieux de travail et accueil des salariés) la mise en place de ces actions de prévention sera formalisée par la signature de chartes de partenariat entre la Cnamts et les organisations professionnelles des filières viande de boucherie et avicole qui souhaitent fortement s'engager.

🍷 Dans la boulangerie artisanale

🍷 L'action engagée depuis 1999 par la Cnamts avec la profession (INBP¹, CNBPF²) pour la **prévention de l'asthme du boulanger** sera poursuivie en privilégiant :

- l'application des préconisations concernant les pratiques professionnelles reprises dans la recommandation R.439 «Prévention des risques liés aux émissions de poussières de farine (asthme, rhinites, allergies respiratoires) en boulangerie artisanale»,
- le partenariat avec les constructeurs de matériels : l'un des objectifs visé est qu'au 1er janvier 2010, tous les matériels neufs vendus n'émettent plus de poussières de farine.

🍷 Chez les traiteurs

🍷 Des actions de prévention seront engagées avec les deux organisations professionnelles (SYNHORCAT³, CNCT⁴) en fonction des résultats de l'étude menée sur les risques liés à **l'utilisation des véhicules utilitaires frigorifiques** dans ce secteur.

1 - Institut National de la Boulangerie et Pâtisserie

2 - Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Pâtisserie Française

3 - Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs

4 - Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs



Le Comité Technique National E regroupe les principales activités suivantes :

- Chimie, pétrole, pharmacie
- Caoutchouc
- Plasturgie

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

✿ Dans les secteurs de la parfumerie, du caoutchouc et de la plasturgie, l'action engagée depuis 2006 sera poursuivie et déployée dans les entreprises de ces secteurs.

Cancers de la vessie

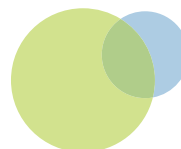
✿ Trois axes d'action sont définis :

- réalisation d'une plaquette d'information pour les médecins et les entreprises (prévention),
- identification, en complément des travaux déjà réalisés, d'agents chimiques, actuels ou potentiels, cancérogènes pour la vessie,
- contrôle des niveaux d'exposition à ces produits dans les entreprises.

Intervention d'entreprises extérieures et d'intérimaires dans des entreprises utilisatrices

✿ Les activités de sous-traitance « sur site » sont en développement, ce qui entraîne un transfert des risques vers les salariés d'entreprises extérieures.

A partir d'un recensement de tous les accidents du travail et maladies professionnelles survenus à des salariés d'une entreprise extérieure dans une entreprise utilisatrice (identification sur la DAT), il sera possible de définir une politique de prévention ciblée. Sur la base des informations recueillies, il conviendra de mettre en œuvre des actions spécifiques auprès des entreprises extérieures, des entreprises intérimaires et des entreprises utilisatrices dont les taux de fréquence et de gravité sont les plus importants, et de cibler, selon les activités, les postes et les opérations.





Exposition au bruit

✿ Pour prévenir ce risque, la démarche suivante sera mise en oeuvre :

- analyse et exploitation des données statistiques existantes : secteurs d'activité, postes,
- identification, avec les branches professionnelles, des sources de bruit dans ces activités,
- contrôles sur sites des niveaux d'exposition.

✿ Les outils développés par la Branche dans le cadre de son projet « Bruit » seront utilisés pour les actions de prévention à conduire.

Exposition au formaldéhyde

✿ Des actions de prévention vis-à-vis de cet agent chimique seront définies, après :

- un recensement des études publiées sur le sujet,
- un état des lieux de son utilisation, avec l'appui des branches professionnelles.

Nanotechnologies et nanomatériaux

✿ Les nanomatériaux, dont la production et l'utilisation se développent, sont une source de risques encore mal identifiés.

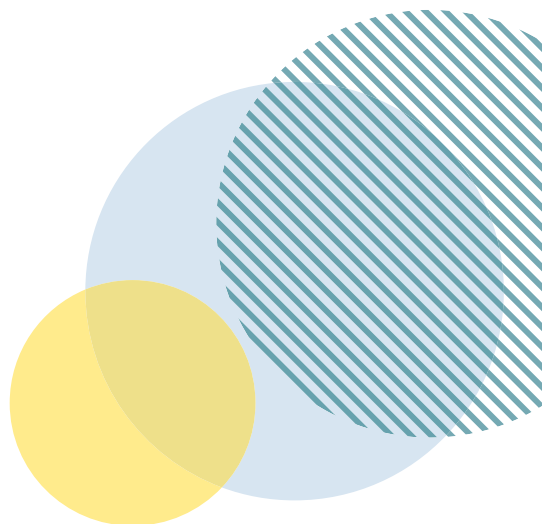
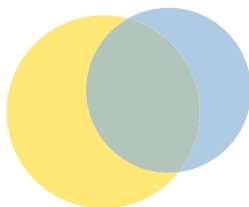
Dans un premier temps, il conviendra de :

- réaliser un état des lieux de leur utilisation, avec l'appui des branches professionnelles,
- assurer une veille technique et scientifique sur le sujet.

Lorsque des informations stabilisées seront disponibles, un plan d'actions de prévention adapté pourra être défini.

Stress et pénibilité

✿ La demande spécifique du CTN sera intégrée dans les travaux engagés par la branche AT/MP sur les risques psychosociaux.





Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu CTN F

Le Comité Technique National F regroupe les principales activités suivantes :

- Bois, ameublement
- Papier, carton
- Pierres et Terres à Feu (Carrières et matériaux)
- Textile, vêtement, cuirs et peaux
- Récupération, recyclage.

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Pour les activités du Bois et de l'Ameublement

 Deux actions portant sur :


- la révision des guides **d'accueil des nouveaux embauchés**,
 - et la réduction de l'exposition des salariés aux **poussières de bois**,
- seront mises en œuvre avec la Fédération Nationale du Bois (FNB), l'Union des Industries du Bois (UIB) et l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA) pour l'ensemble des activités.


Pour les activités du Papier-carton

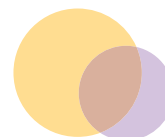
 Une action de **prévention des troubles musculo-squelettiques** sera organisée avec l'Union des Industries Papetières pour les Affaires Sociales (UNIPAS) dans les activités suivantes :

- fabrication de cartonnage ou de sacs en papier,
- fabrication d'articles de papeterie.

Pour les activités des Pierres et Terres à feu

 Avec la Confédération des Industries Céramiques de France (CICF), des actions de **prévention des TMS** seront conduites dans l'activité de fabrication d'appareils sanitaires en céramique.

 Par ailleurs, face au grave danger que représente la **livraison du béton en présence de lignes électriques aériennes**, une action nationale sera engagée avec le Syndicat National des Pompistes du Béton (SNPB).





🍷 Pour les activités de la Récupération et du Recyclage

🍷 Les axes de prévention à promouvoir avec la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC) portent sur :

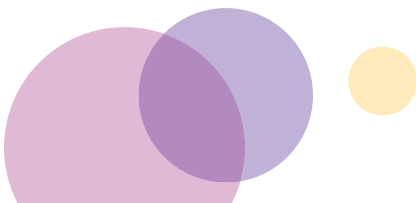
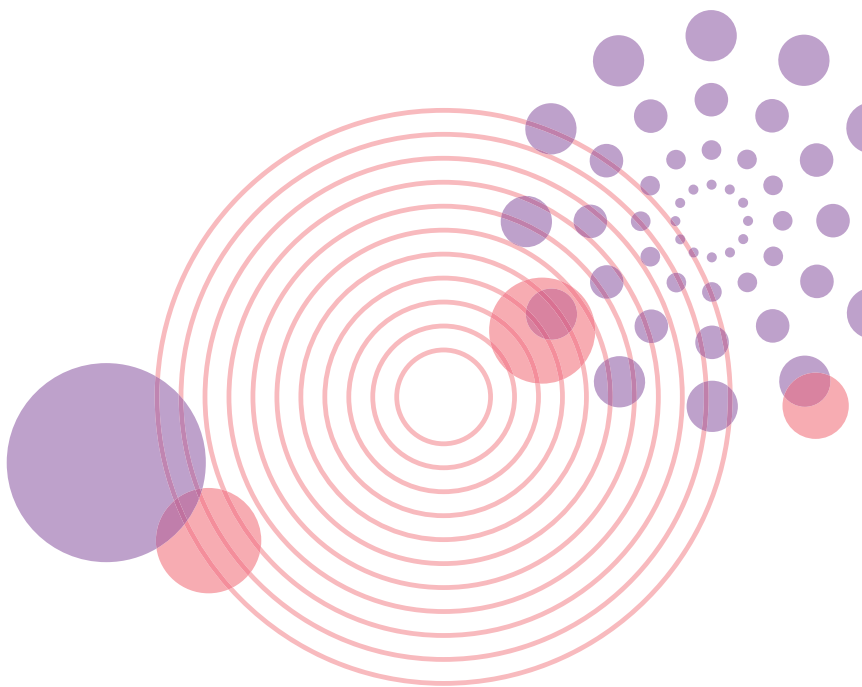
- la **manutention et la circulation**, en y associant les opérations de chargement et déchargement, le stockage... et l'organisation,
- les opérations de **bâchage et débâchage** des bennes,
- les risques liés à la **dépollution de certains matériels** (VHU et DEEE en particulier).

🍷 Pour les activités du Textile, du Vêtement, des Cuirs et peaux

🍷 Les bonnes pratiques de prévention dans les **pressings** seront déployées avec la Fédération Française des Pressings et Blanchisseries (FFPB).

Cette action sera déclinée sur trois thèmes :

- les TMS,
- la réduction ou la suppression des risques présentés par le perchloroéthylène dans les machines de nettoyage,
- l'assainissement de l'atmosphère de travail.





Commerce non alimentaire CTN G

Le Comité Technique National G regroupe les principales activités du commerce (gros et détail) suivantes :

- Matériaux de construction, bricolage, quincaillerie
- Métaux, carburants et combustibles
- Véhicules, cycles et leurs équipements
- Meubles, électroménager, multimédia
- Habillement, chaussures, pharmacie...
- Grands magasins, magasins multi commerces, VPC

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Risque routier

❖ Des actions spécifiques de prévention de ce risque seront organisées sur les deux thèmes suivants :

- l'utilisation de **Véhicules Utilitaires Légers** dans le cadre du travail ;
- les déplacements effectués avec un véhicule dans le cadre du travail par les **dépanneurs réparateurs** et les **commerciaux**.

Dans le Commerce de bricolage

❖ Deux actions seront mises en œuvre avec la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB); elles porteront sur :

- l'amélioration de **l'accueil et de la formation des nouveaux embauchés**,
- l'amélioration du **conditionnement des produits** pour faciliter leur manutention et leur stockage.

🍷 Dans le Négoc de matériaux de construction

🍷 La prévention des risques professionnels sera intégrée dans la politique de branche développée par la Fédération du Négoc de Matériaux de Construction (FNMC) ; cela se traduira notamment par la mise en place d'actions ayant pour objectifs :

- la réduction des **TMS** et des risques liés à la **manutention manuelle**,
- la réduction des risques de **chutes de plain-pied**,
- la prévention du **risque routier**.

🍷 Dans les Magasins multi commerces

🍷 Deux axes de prévention prioritaires ont été identifiés :

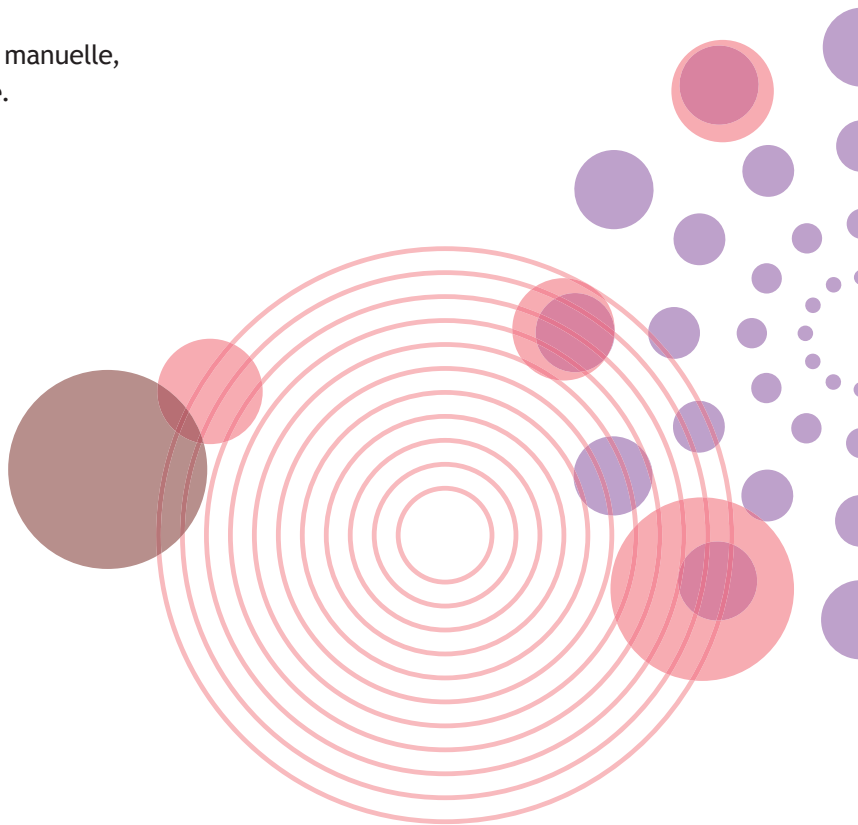
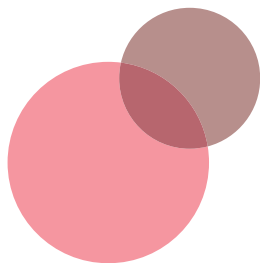
- la réduction des **TMS** et des risques liés à la **manutention manuelle**,
- la réduction des risques de **chutes de plain-pied**.

Des actions seront conduites avec l'Union des Commerces de Centre-ville (UCV) dans cet objectif.

🍷 Dans le secteur des équipements automobiles dont les pneumatiques

🍷 Il s'agira de développer, avec le Syndicat des Professionnels du Pneu, des actions de prévention visant à réduire :

- les **TMS** et les risques liés à la manutention manuelle,
- les risques liés aux **activités de dépannage**.






Activités de services I CTN H

Le Comité Technique National H regroupe les principales activités suivantes :

- Activités financières et cabinets d'études
- Assurances
- Administrations locales (collectivités territoriales et hospitalières)
- Autres administrations
- Sécurité Sociale
- Organismes de formation (personnel enseignant et administratif)
- Autres activités (recherche publique, accueil à domicile, bureaux d'essais)


Les priorités de prévention pour la période 2009-2012

Risques de violence externe


 Dans les services hospitaliers, la banque et l'assurance (y compris sociale), la démarche suivante sera suivie :

- réalisation d'une bibliographie et analyse des expériences menées tant en France que dans les pays européens ou américains sur le sujet,
- mise en place d'outils tels que l'établissement d'un guide de bonnes pratiques et/ou l'élaboration d'une méthode d'actions adaptée aux entreprises des secteurs concernés.

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

 Le personnel des organismes de Sécurité Sociale étant concerné par ce risque, l'action de prévention débutera par une analyse du problème dans les établissements les plus concernés de la région Ile de France. Puis, au vu de cette étude, il conviendra de capitaliser les actions de prévention engagées et de les valoriser auprès de l'ensemble des organismes de sécurité sociale.

Dans l'activité de mise en propreté et services associés

 Il s'agit d'optimiser la concertation et l'organisation de la sécurité entre les représentants de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise de mise en propreté.

La démarche de travail commune aux CTN H et I se structure en deux phases :

- identification des raisons qui gênent les entreprises dans l'organisation de la sécurité,
- constitution d'un groupe de travail inter CTN qui devra se prononcer sur les actions à mener en prenant en compte les difficultés identifiées.

🍷 Avec les collectivités territoriales et hospitalières

🍷 Dans le cadre de la convention nationale de partenariat signée entre la Cnamts et la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les collectivités et établissements publics territoriaux et hospitaliers ont été invités à décliner localement des partenariats de collaboration avec les CRAM.

Ce dispositif de collaboration sera déployé sur certaines thématiques de santé et sécurité au travail : **risque routier, cancers professionnels, transfert de compétences...**

🍷 Au sein des Centres d'appel téléphonique

🍷 Deux axes de progrès ont été identifiés :

- sensibiliser les branches professionnelles qui pourraient être directement concernées par cette activité,
- mettre en œuvre une stratégie de communication autour de ce sujet.

🍷 Accueil à domicile à titre onéreux d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins

🍷 Les conditions d'organisation de cette activité étroitement encadrée par les départements sont difficiles à appréhender. Un état des lieux de l'activité concernée sera réalisé, qui précisera si des actions de prévention doivent être envisagées et planifiées sur ce sujet.




Activités de services II CTN I

Le Comité Technique National I regroupe les principales activités suivantes :

- Travail temporaire
- Nettoyage et désinfection
- Professions de santé
- Action sociale sous toutes ses formes dont aide à la personne
- Organisations économiques, sociales et culturelles
- Autres activités (travaux à façons, cabinets de graphologie,...)

Les priorités de prévention pour la période 2009-2012


En direction des activités de mise en propreté et services associés

 Il s'agit d'optimiser la concertation et l'organisation de la sécurité entre les représentants de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise de mise en propreté.

La démarche de travail commune aux CTN H et I se structure en deux phases :

- identification des raisons qui gênent les entreprises dans l'organisation de la sécurité,
- constitution d'un groupe de travail inter CTN qui devra se prononcer sur les actions à mener en se basant sur les difficultés identifiées.

Travail temporaire

 Les partenaires sociaux représentant l'ensemble des activités économiques ont adopté un certain nombre de recommandations pratiques traitant de l'accueil et de la santé au travail des intérimaires. Ces recommandations seront enrichies d'éléments liés aux spécificités des activités concernées.



• En direction des services d'aide et de soin à domicile

- Les travaux déjà initiés seront poursuivis autour des quatre thématiques d'étude :
 - épidémiologie sur la santé et sécurité au travail,
 - aides techniques à disposition des intervenants à domicile,
 - construction de messages d'information à destination des employeurs et salariés sur des thématiques de santé, sécurité au travail,
 - formation spécifique aux risques professionnels dans le cadre de la formation initiale et continue.

• En direction des établissements de soins privés et d'action sociale

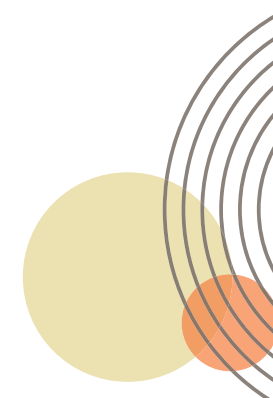
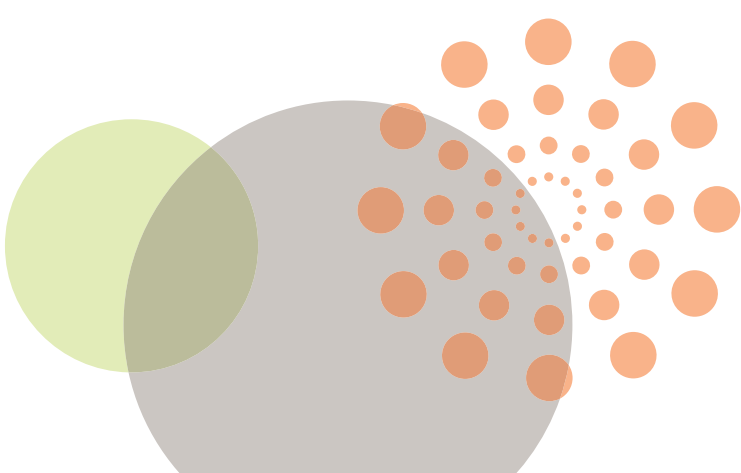
- Une nouvelle convention nationale d'objectifs pour l'activité des établissements de soins privés et d'action sociale sera élaborée ; elle constituera le socle du programme d'actions de prévention du secteur.
- Par ailleurs la communication sur la mise en oeuvre du programme d'actions devra être renforcée ; à cet effet, de nouveaux moyens seront recherchés.

• Activité de désinfection, dératisation, désinsectisation

- Cette activité présente un certain nombre de risques spécifiques, notamment biologiques, et ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont mal connues. Un état des lieux devra être réalisé, pour avoir une meilleure vision de la sinistralité et de l'organisation de l'activité.

• Activité des associations intermédiaires

- Les spécificités liées à cette forme d'emploi sont nombreuses et mal connues. Un état des lieux de cette activité sera réalisé, qui permettra de savoir si des actions de prévention doivent être menées sur le sujet.





Les Comités techniques nationaux entendent optimiser leur activité

L'identification de cibles prioritaires de prévention dans chaque secteur d'activité et la mobilisation des branches professionnelles - et au-delà, de l'ensemble des acteurs de prévention - sur ces cibles pendant les quatre années à venir constituent une nouveauté par rapport au mode de fonctionnement traditionnel des Comités techniques nationaux.

D'autres projets d'évolution de l'activité des CTN sont envisagés pour la période 2009-2012 ; ils concernent notamment l'évaluation des recommandations et des conventions nationales d'objectifs.

Des «règles de l'art» pour la prévention

Les CTN ont notamment pour rôle d'effectuer des études sur les risques des professions qu'ils regroupent et sur les moyens de prévenir ces risques.

Afin d'accompagner les chefs d'établissement dans leur démarche de prévention, les CTN élaborent des **recommandations nationales**, sortes de «règles de l'art» proposées aux professionnels pour prévenir les risques liés à leurs activités.

Documents pragmatiques et concrets, les recommandations adoptées par les CTN sont disponibles en téléchargement sur le site www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou en version papier auprès des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (**CRAM**) ou Caisses Générales de Sécurité Sociale (**CGSS**).

Plusieurs CTN ont souhaité engager une démarche d'évaluation des recommandations qu'ils ont adoptées afin :

- d'avoir une meilleure connaissance des modalités de diffusion de ces recommandations auprès des entreprises, et notamment des plus petites d'entre elles,
- de mieux appréhender la perception du texte par les entreprises (les éventuelles difficultés rencontrées...),
- d'avoir une vision très concrète de l'apport du texte à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises concernées.

🍷 Un cadre pour des aides financières

Une autre mission des CTN consiste à mettre au point et adopter des **conventions nationales d'objectifs** (CNO). Ces conventions, conclues pour une durée de 4 ans entre la Cnamts et une (ou des) branches professionnelle(s), permettent aux petites et moyennes entreprises de l'activité ou du secteur d'activité concerné, de signer des contrats de prévention avec leur CRAM ou CGSS. Grâce à ces contrats, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières pour réaliser des projets permettant d'améliorer la santé et la sécurité de leurs salariés.

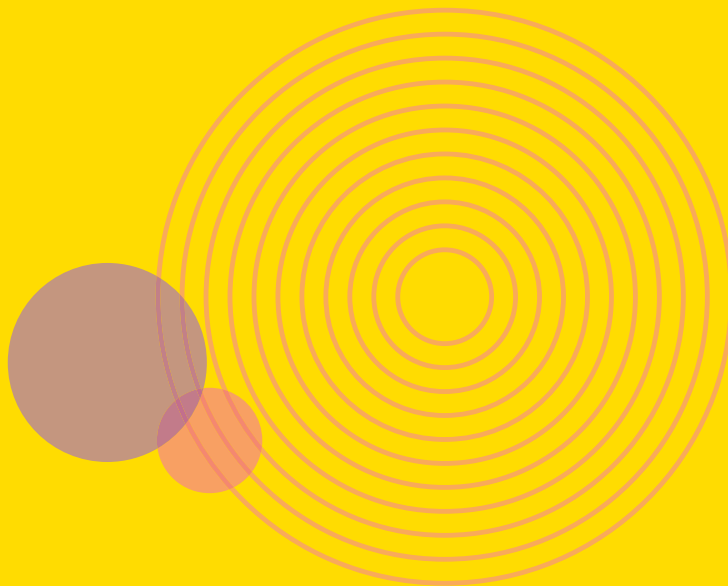
🍷 La liste des CNO classées par activité est disponible sur le site : www.risquesprofessionnels.ameli.fr.

Chaque convention nationale d'objectifs donne lieu à une évaluation lorsqu'elle arrive à son terme. Mais cette évaluation est trop souvent uniquement quantitative : portant sur des éléments comme le nombre de contrats souscrits, le montant des investissements réalisés, la part financée par la CRAM ou la CGSS, elle n'apporte que peu d'informations qualitatives sur l'impact de l'application du texte. Plusieurs CTN ont donc souhaité engager une démarche d'évaluation plus approfondie des conventions qu'ils ont adoptées. L'objectif est d'avoir une mesure plus fine de l'impact du texte en termes de sinistralité et une vision plus large de son apport à la sécurité, à la santé et à l'amélioration des conditions de travail des salariés des entreprises concernées.

🍷 Des liens renforcés avec les Comités techniques régionaux (CTR)

Les plans d'action régionaux (PAR) élaborés par les CRAM/CGSS en étroite concertation avec les instances paritaires régionales, au premier rang desquelles les CTR, s'appuient principalement sur les priorités de prévention identifiées par les Comités techniques nationaux. La mise en œuvre des PAR donnera lieu à un suivi régulier qui permettra aux CTN d'avoir un retour sur les actions engagées par les branches professionnelles sur les cibles qu'ils ont identifiées.

Cette intrication entre PAR et priorités des CTN préfigure un nouveau mode de relations de travail entre les instances paritaires chargées des questions de prévention des risques professionnels aux niveaux national et régional. A cet égard, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles a initié une réflexion, qui devrait déboucher rapidement, sur de nouvelles modalités de collaboration entre ces instances.



Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
Direction des risques professionnels
50, avenue André Lemierre 75896 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr